Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 17 Joumada II 1444 10 Janvier 2023	N° 4	39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **48**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **48**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **49**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **52**
Homologation de résolutions **52**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **52**
Avis aux créanciers **54**
Convocations
Sociétés anonymes **54**
Divers
Avis au public **55**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

- Nom de la société : société de transport des phosphates et des matières minières

- Type de la société : régionale

- Le montant du capital souscrit de la société : 20.000 Dinars

- Adresse du siège social : cité Ettahrir Rdayef Gafsa

Sujet de la société : transport des phosphates et des matières minières

- Période prévue de la société : 99 ans

- Date de dépôt statuts de la société au Tribunal de Première Instance de Gafsa : 14 décembre 2022 sous le numéro 3289

- Domaine Juridique : 200 actions correspondant à 20.000 Dinars sont placées pour être payées immédiatement à ceux qui souhaitent contribuer sur la base d'une action pour chaque personne comme stipulé au chapitre 6 des dispositions générales du partie n°1 du décret présidentiel n°15 de 2022 du 20 mars 2022 relatif aux sociétés privées et en cas de dépassement du nombre spécifié il sera notifié par un juge exécuté et de nouvelles actions seront ajoutées au capital de la société.

- Convocation de l'assemblée générale constitutive le 5 février 2023 au siège du gouvernorat de Rdayef et y est invité en publiant une annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne et deux journaux quotidiens, en plus de cela cette annonce a été affichée au siège des communes et délégations de toute la province de Gafsa.

Fondateurs :

- Zin Elabidine Ben Mbarek Rdayef Gafsa (95.851.893)

- Lobna Ben Mbarek Rdayef Gafsa (24.711.510)$

- Iheb Jdidi Rdayef Gafsa.

2023R00032SODB1

Constitution d'une société privée

- Nom de l'Entreprise : Compagnie de transport Umm Al-Manajem, Moularés

- Type de la compagnie : Locale

- Le montant du capital souscrit de la société : 10.000 Dinars

- Adresse du siège social : Gafsa Moularés

- Thème de l'Entreprise : transport

- La période indiquée pour l'Entreprise : 99 ans

- La date de dépôt des statuts de la société auprès du tribunal de première instance Gafsa :

14 décembre 2022 sous le numéro 52872

- Domaine juridique : 50 actions sont placées en face 10.000 payez en une fois. Distribué à ceux qui souhaitent cotiser sur la base de ports pour chaque personne comme stipulé au chapitre 6 des dispositions générales de première partie le décret présidentiel n°15-2022 Année du 20 mars 2022, relative aux sociétés privées. Et en cas de dépassement du nombre spécifié, la notification lui est faite par un huissier de justice et ajouter de nouvelles actions capital de la société.

- Une invitation à la session plénière constitutive le 14 janvier 2022 est constatée par publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Dans deux quotidiens en plus de cette publication a été affichée au siège de la délégation et ou siège de la municipalité.

Fondateurs :

Habib Ben Jaballah ; Moularés : 29074447

Hamdi Faten ; Moularés : 27707767

Mabrouki Khlifa ; Moularés : 97389546

Zaraa Souad ; Moularès : 26722052

Issaoui Hichem ; Moularès : 50449475.

2023R00033SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE DES CONSERVES DE DAR ALLOUCHE SOCODAL

S.A au capital de 12000 000 DT

Siège social : Dar Allouche, 8055 Kelibia Nabeul

Matricule CNSS : 4728546

Identifiant unique : 009372R

RC : B131321998

MF : 009372R/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2022 enregistré à la recette des finances de Kelibia en date du 22 décembre 2022 sous le n°22703254 quittance n°M076672 et déposé au Registre National des Entreprises "RNE" le 28/12/2022 sous quittance n°2022F70577246, il a été décidé ce qui suit :

- Renouvellement pour une période de trois ans (2023, 2024 et 2025) du mandat des membres suivants du conseil d'Administration :

Mr Ridha Horry,

Mr Riadh Horry,

Mme Sonia Horry.

- Désignation de la Société «International Auditing et Consulting» société d'expertise comptable représentée par son Gérant Mr Mohamed Nejib Dhiab, commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

2023T00011SANB2

SOCIETE DES CONSERVES DE DAR ALLOUCHE SOCODAL

S.A au capital de 12000 000 DT

Siège social : Dar Allouche, 8055 Kelibia Nabeul

Matricule CNSS : 4728546

Identifiant unique : 009372R

RC : B131321998

MF : 009372R/A/M/000

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 12/12/2022 enregistré à la recette des finances de Kelibia en date du 22 décembre 2022 sous le n°22703253 quittance n°M076669 et déposé au Registre National des Entreprises «RNE» le 28/12/2022 sous quittance n°2022F70577246, il a été décidé ce qui suit :

- Nomination de Mr Ridha Horry en qualité de Président Directeur Général de la Société pour une période de trois ans (2023, 2024 et 2025).

2023T00012SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation de capital

SOCIETE NOUSSA DE BOISERIE GENERALE

Société à responsabilité limitée

Route de l'Aéroport Km 4 Z.I Oued Chaabouni

Matricule fiscal : 504330-R-A-M-000

Conformément au procès-verbal de l'assemblée en date du 5 décembre 2011 et enregistré au greffe de la rue Habib Bourguiba à Sfax le 29 décembre 2011 sous le numéro de récépissé M075520 et le numéro d'immatriculation 11505058 et déposé au Tribunal de Première Instance de Sfax le 13 février 2012, il a été décidé de porter le capital de 160.000 milles dinars à 300.000 milles dinars.

2023X00013SRLB2

Renouvellement de mandats

SOCIETE SKANES LOISIRS ET CULTURE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 8 500 000 dinars

Siège social : Hôtel Jockey Club - Zone Touristique Skanes Monastir

Identifiant unique : 1628104A

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 7 Novembre 2022 enregistré à la recette des finances de Monastir le 22 Novembre 2022, sous le numéro 22807130, quittance numéro M067326, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 29 décembre 2022, sous le n°2022182052, l'assemblée générale ordinaire a renouvelé le mandat du Gérant Mr Hatem HAMZA pour les exercices 2022, 2023 et 2024 et le mandat du commissaire aux comptes Mr Hichem BESBES, pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

2023400025SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié rédigé par Me Saloua Osmane et son assesseur en date du 5/12/2022 enregistré à la recette des finances d'Hammam-Lif le 03/01/2023 quittance n°M000589 et le journal du notaire sous le n°159/13 Mlle Nesrine Bent Mohamed Salah Belhareth a fait donation à son père Mr Mohamed Salah Ben Amor Belhareth tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme librairie nommée «Librairie Ennajeh» M.F n°1631005/Y situé au n°34 rue Charles Nicolle Hammam-Lif.

Toutes oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 5/01/2023.

2023T00009FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Manouba le 21/12/2022, Reçu M073780, n° d'enregistrement 22104653, Mr Mohamed Ben Ammar Ben Ali Yazidi, n° de la CIN 00623580 a transféré à Mr Said Ben Mohamed Ben Ammar Yazidi, n° de la CIN 07311637, le fonds de commerce sis à la rue Habib Bourguiba n°6 Manouba, exploité boucherie.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de donataire sis à la rue Habib Bourguiba n°6 Manouba pendant 20 jours de l'insertion de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Le Temps» le 29/12/2022.

2023T00010FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances El Manar le 20/12/2022 Quittance n°M088451 et enregistrement 22203446 Ramzi Rezgui sis à la rue Tboursouk cité rafeha El Mnihla a vendu à Jamel Soualhi sis à 19 rue Hanachi Ben Ahmed (62111) cité SDIK Omran supérieur Tunis la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la rue Hanachi Ben Ahmed (62111) cité SDIK Al Omran AL- aelaa Tunis la totalité du fonds de commerce exploité avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront faites entre les mains de l'acheteur et à son domicile dans vingt jours à partir de cette annonce.

Cette annonce est parue aux deux journaux Assabah et Le Temps pour le 31/12/2022.

2023T00014FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 21/9/2022 enregistré à la recette des finances de Kasserine en date du 14/11/2022 quittance n°M031647 Monsieur Nasri Abdelkader a vendu à Madame Amairi Sihem son adresse à cité elbassatin 3 Kasserine le fonds de commerce de préparation et de vente de matériel électronique sis à la rue Habib Bourguiba Feriena Kasserine.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne chez l'acheteur. Un extrait de cette annonce a été publié au journal Echourouk du 26/11/2022 numéro 11400.

2023R00024FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé signé le 30/12/2022 enregistré à la recette des finances Yasminette le 30/12/2022 sous le n°22202816 quittance n°M063365 rédigé par Maître Yaccoubi Lassaad Monsieur Hamed Ben Ali Ben Ali Ahmed titulaire de la CIN 04808640 demeurant à l'Avenue de la Liberté Cité Elfateh Fouchana Ben Arous a vendu à Madame Marwa Bent Mustapha Ben Taher Cheeri titulaire de la CIN 09606110 demeurant à 01 Rue Maroc Hammam Echot Ben Arous la totalité du fonds de commerce exercée dans le local sis à 11 Avenue de La République Nouvelle Médina3 Ben Arous designer comme salle de jeux. Le bureau de Maître Yaccoubi Lassaad sis au 9 rue Essourour IMMEUBLE CHTOUROU cité elhana Mégrine a été élu comme domicile pour la réception des oppositions dans le délai de vingt jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Une copie a été publiée au journal Echourouk du 4/01/2023.

2023R00026FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé avec signature légalisée le 7-12-2022 et enregistré à la recette des finances de Tataouine le 8-12-2022 sous n°22203672 reçu n°M091874 Monsieur Ali Ben Elkouni Dab CIN 05076183 demeurant au 14 rue Jamila Bouhired Tataouine a vendu à Monsieur Mohamed Ben Fathi Boussnoun CIN 06592866 demeurant à Ghorghar Tataouine.

La totalité du fonds de commerce (Activité Commerciale et toutes sortes) situé au 14 Rue Hassen Elkhorbi Tataouine 3200.

Les oppositions doivent être présentées devant Maître Nada Kaddachi Chemlali Avocat à Tataouine 7 rue Habib Messtaoui Tataouine 3200 dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru au journal Achourouk le 24/12/2022.

2023R00028FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé portant les signatures légalisées de ses deux parties auprès de la municipalité de Menzel Bourguiba en date du 27 décembre 2022, enregistré à la recette des finances du Lac sous le n°22210421 Quittance M124728, la société ESSALEM BiB en la personne de son représentant légal, société à responsabilité limitée titulaire du matricule fiscal n° 000/M/A/1550743/C, et de l'identifiant unique n°1550743C, son siège social fixé à la résidence les Bousquets, rue du Lac Léman les Berges du Lac 1053 la Marsa, a vendu à la société BEST WINNER TWIN BWT en la personne de son représentant légal société à responsabilité limitée titulaire du matricule fiscal n° 000/M/A/1802026/E, et de l'identifiant unique n°1802026E son siège social fixé à la Résidence NADA, Bloc c appartement 8, Borj Louzir, 2073 Soukra, la totalité du fonds de commerce exploité en tant que buvette et restaurant au local sis à la résidence les Bousquets, rue du Lac Léman les Berges du Lac 1053 la Marsa avec tout ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de maître Mzoughi Olfa, avocate à la cour de cassation, titulaire de la CIN n°05685405 et de matricule fiscal 995967/E, en son étude sis au 6 rue Hedi Cheker Menzel Bourguiba dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Etant observé que cet avis est paru en langue Arabe au Journal Echourouk du 3/01/2023, page 07, Colonne 02, et en langue Française au Journal Le Quotidien du 3/01/2023, page 19, Colonne 01.

2023R00029FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Rue Jazira Tunis le 4/01/2023 sous le numéro de reçu n°M000694 Enregistrement n°23200022 Mme Yosr Bent Salem Ben Taher Trabelsi a vendu à Mme Dhekra Bent Mohamed Hechmi Ferchichi le fonds de commerce sis à la Rue Mouthebara Cité Rmila 2072 La Marsa exploité Pressing avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu chez Mme Dhekra Ferchichi à Rue Chehrazed n°27 La Marsa Tunis dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 5/01/2023.

2023R00031FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances de Djerba le 16/12/2022, quittance n°M102980, n°

d'enregistrement 22205592, Mr Hédi Kayal, titulaire de la CIN n°03351840 demeurant à Hachen Houmt Souk Djerba, a vendu à Mme Ourit Wazan titulaire de la CIN n°08648241 demeurant à Essouani Houmt Souk Djerba, la totalité du fonds de commerce exploité à la vente de fruits secs, sis à la rue Ellouz El Hara El Kbira Houmt Souk Djerba, dans la totalité de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié aux journaux Essabeh et le Temps du 28/12/2022.

2023R00034FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte rédigé par maître Zagrouba Mongi avocat à la cour de cassation Médenine en date du 28/11/2022 enregistré à la recette des finances Médenine le 20/6/2022 quittance n°M103710 Mme Ben Hamida Fadia titulaire de la CIN n°09111358 a vendu son fonds de commerce (activité commerciale) sis à la rue Mansour el Houch Médenine à Mr Jarray Rachid Titulaire de CIN n°09119607. Les oppositions auront lieu chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus-indiquée durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT.

Un extrait de cette vente a été publié à Achourouk le 01/12/2022.

2023R00039FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente en date du 20 décembre 2022 et enregistré à la recette des finances de Sahline sous le n°222202196 quittance n°M042656, la société conditionnement des produits agricoles SARL identifiant n°853429V a vendu le fonds de commerce qu'elle a constitué dans le local commercial sis à la route Mesjed Aissa Monastir à la société conditionnement des produits agricoles plus naturel SUARL identifiant unique n°1782948C.

Toutes les contestations devront être faites dans le local susmentionné auprès de l'acheteuse dans un délai de 20 jours à partir de la publication des présentes.

Cette annonce est parue dans le journal Echourouk du 5 janvier 2023.

2023S00012FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite à un acte enregistré à la recette des finances Monastir le 28/12/2022 n°22208148 quittance n°M072787 cession de fonds de commerce à cité Essalam 03 Bassatine Monastir de Mme Laila bent Mokhtar Elhedhli titulaire de matricule fiscal 1800910R à Mme Souad Bent Mahmoud Ben Salah Belwafi titulaire de la carte d'identité n°01423870.

Les oppositions doivent être faites chez l'avocat monsieur Fathi Attia Rue Chedli Kallala Monastir.

Cet avis est publié au journal "Le Quotidien" du 5/01/2023.

2023S00013FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce en date du 12/12/2017, et enregistré à la Recette des finances Sidi Hssine le 4/01/2018 sous le n°18200033 quittance n°M001401, Mme Mariem Hammami, CIN n°02222043, a vendu à Mr Ali Khalifa, CIN n°08272465, et Mme Hanen Soltani CIN n° 04687724, et de façon équitative tout le Fonds de Commerce sis à : Rue n°42720 Cité Mestiri, Sijoumi Tunis, avec tous ses éléments matériels et immatériels, et ce pour l'exercice de l'activité de quincaillerie.

Les oppositions sont faites dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT à l'adresse du Fonds de commerce susmentionné.

Cet avis a été publié au journal Essahafa le 12/01/2018.

2023400018FCCC2

Un don d'un fonds de commerce

Suivant acte notaire établi par les notaires Maître Abdessmad Saidaoui et Lotfi Janhaoui du 27/7/2022 enregistré à la recette des finances de Kasserine le 02/8/2022 quittance n°M070683 Mr. Mokhtar Ben Ammar Ben Ali Guesmi le gérant de la société ADEM DE STOCKAGE ET FRIGORIFICATION sis à l'avenue ATAGHYIR cité el Manar2 1200 Kasserine a cédé un titre de donation d'un fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux à Mme Marwa Bent Abdelaziz Ben Mohamed Rahmouni la gérante de la société GUESMI FRERES DE STOCKAGE ET FRIGORIFICATION ayant le matricule fiscal 1765924/W/A/M/000.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de la talentueuse à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 8 Janvier 2023.

2023400019FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré le 20/12/2022 à la Recette des finances, quittance n" M063364, enregistrement n°22201550, Mr Ramzi Karoui vend à Mme Aicha Mhalahli le fonds de commerce exploité «vente fruits secs» sis à 4001 n°32 Bis Ezzouhour Tunis avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Sihem Mbarek, avocate, en son cabinet sis au n°3, Rue Mohamed Ben Sdira, 4098 Ezzouhour Tunis, et ce, dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 4/01/2023.

2023400021FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Jazira quittance n°19291 enregistrement n°12300983 le 24 mars 2012.

Mr. Fethi Ben Abdelkader Hawari titulaire de la c.i.n. n°01815687 a loué le fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux sis au n°1 bis rue Kachtilia toun destiné pour le commerce de la vente des articles parisiens à Mr. Nebil Ben Hedi Ben Mohamed Mnasri titulaire de la c.i.n n°06018519

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 6 Janvier 2023.

2023400015FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par contrat enregistré à la recette d'El Manzah VI le 30/12/2022 sous le n°22309281 quittance n° 168288, Ines Maaroufi, gérante de la Société «MAAROUFI ELEGANCE » IU : 1228740Y a loué à Iheb Hallek, le fondateur de la société «Doctor Chawarma» en cours de constitution, la totalité du fonds de commerce sis à l'angle rue Ferga et rue Mouaouya Ibn Abi Sofiene El Manzah5 pour un loyer mensuel de trois mille dinars (3.000,000 D). Les oppositions doivent être adressées entre les mains de maître Mounir Baccouche à Immeuble Narcisse, Appt 8/5 Rue du Japon, Montplaisir, Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication au Jort. Cette annonce a été publiée dans la presse le 5/01/2023.

MF : 433953Z/A/P/000

2023400016FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Syndicat des copropriétaires de la Résidence «Nassim Soukra»

Avenue de l'UMA - Rue Moez Ibn Badis - Borj Louzir - Ariana - Tunis

En vertu du procès-verbal de la réunion de constitution du Syndicat, tenue le 29/10/2022, enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 24/11/2022 sous le n°22703597 quittance n°M078009; il a été constitué le Syndicat des copropriétaires composé de : - M. Mahmoud Daoud : Président. - Mme. Emna Makhloufi : Secrétaire Générale. - M. Nabil Ben Abdallah : Trésorier. - M. Riadh Rekik : membre.

2023T00008APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Suite à une assemblée générale constitutive en date du 28 octobre 2022, enregistré à la recette des finances de Meknassi Sidi Bouzid sous le numéro M027356, il s'agit d'un groupement de Développement Agricole sous le nom «Megdiyet» dans la délégation de Menzel Bouzayen de Sidi Bouzid, située à Cité Al Amal 1, Manzel Bouzayen Sidi Bouzid.

Composé de :

Présidente : Soumaya Gandouzi

Vice-Présidente : Ilham Amami

Trésorière : Marwa Hamdi.

2023R00025APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat de l'immeuble Moulin A Vent

MF : 180001/L

Selon PV de l'A.G enregistré à la recette des finances rue de la Gare Tunis le 26/11/2022 sous n°22705811 Quittance n°M067429. Il a été décidé de nommer Mr Mouhamed Rigui président de syndic, Mr Chamess Eddinne Trésorier et Violette Daguerre un membre de syndic.

Objet : Syndic des copropriétaires

Adresse : 68 Farhat Hached 67 rue Om Kalthoum Tunis.

2023S00011APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Sadok Zitoun

Avocat

6 Rue Sidi El Bechir Tunis

Tél : 98961427

M.F : PA 0790735E

1) Les demandeurs : Les héritiers de Yousef Frini et Zakia Sebii leurs fils Foued Frini Chadia Frini Afef Frini et Hajer Frini domiciliées cher Leur Avocat Maître Zitoun Sadok 6 Rue Sidi Bechir Tunis.

2) Les défendeurs : 1) Amel Frini 22 Bloc 4 Rue Jorjani Cité Mahrajene Tunis 2) Samia Frini 22 Bloc 4 Rue Jorjani Cité Mahrajene Tunis.

3) L'avocat responsable d'adjudication Maître Zitoun Sadok son bureau 6 Rue Sidi Bechir Tunis.

4) Les immeubles objet d'adjudication il s'agit de trois appartements à usage d'habitation deux sises à Cité Mahrajene et un sis à cité Olympique détaillé comme suit :

Immeuble n°1 «Objet de titre foncier n°45545 Tunis Appartement à usage d'habitation n°22 zone Manazeh Cité Mahrajene sis Bloc K rez-de-chaussée d'une superficie de 138 M C au bord de la rue Jorjeni entrant par la porte principale se trouve un petit hall suivi d'un couloir ouvrant sur tous l'appartement à droite de l'intérieur se trouve un salon qui s'ouvre sur un balcon couvert à droite se trouve la première chambre s'ouvre sur un petit balcon à gauche de l'intérieur se trouve la cuisine qui s'ouvre sur un balcon couvert une toilette suivie d'une salle de bain ensuite une deuxième chambre à l'extrême droite se trouve une troisième chambre s'ouvre sur un petit balcon. Elle comprend également un jardin avant et arrière clôture et exploité par l'immeuble bruyant.

Immeuble n°2 «Objet de titre foncier n°45575 Tunis appartement à usage d'habitat n°29 Zone Manazeh Cité Mahrajene sis Bloc K 4ème étage d'une superficie de 122 M C au bord de rue Jorjeni entrant par la porte principale se trouve un petit hall suivi d'un couloir ouvrant sur tous l'appartement à droite de l'intérieur se trouve un salon qui s'ouvre sur un balcon couvert à droite du salon se trouve la première chambre s'ouvre sur un petit balcon à gauche de l'intérieur se trouve la cuisine qui s'ouvre sur un balcon couvert une toilette suivie d'une salle de bain ensuite une deuxième chambre à l'extrême droite se trouve une troisième chambre ouvre sur un petit balcon. Cet appartement est loué aux tiers sans connaître la valeur.

Immeuble n°3 : «Objet de titre foncier n°157961 Tunis Appartement à usage d'habitat n°2 zone Manazeh cité Olympique sis Bloc 45 1er étage d'une superficie de 100 M C en entrant à travers les escaliers à droite se trouve la porte principale où il y a un couloir ouvrant sur tout l'Appartement à droite de l'intérieur se trouve un salon qui s'ouvre sur un balcon suivi par la première chambre et le devant est une salle de bain à gauche se trouve la cuisine qui s'ouvre sur un balcon suivi par une toilette et une 2ème et 3ème chambre. Cet appartement est loué aux tiers sans connaître la valeur.

5) Le montant d'ouverture d'adjudication concernant le 1er appartement trois cent mille deux cent soixante cinq dinars 579 millimes 300.265.579 D. Concernant le 2ème appartement deux cent vingt cinq mille six cent trente quatre dinars 340 millimes 225.634.340 D.

Concernant le 3ème appartement cent soixante cinq mille huit cent quatre vingt quatre dinars 310 millimes 165.884.310 D. Selon le rapport d'expertise rédigé et actualisé par l'expert Zouhayer Zwari selon ordre de requête n°89895 du 21 décembre 2021 ordonné par le tribunal du 1ère instance de Tunis qui actualisé l'expertise initiale dans l'affaire 10224 en date du 17 décembre 2020.

6) Date et lieu d'adjudication : Mardi le 31 janvier 2023 (31/01/2023) à 9 heures du matin à la chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Tunis.

7) Conditions de visite des immeubles et consultation du cahier des charges tous ceux qui veulent acheter peuvent visiter les immeubles dans les heures de travail administratif et consulter le cahier des charges au bureau de l'avocat poursuivant Maître Zitoun Sadok à son bureau sis au 6 rue Sidi Bechir Tunis ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis où le cahier des charges est déposé.

La vente sera effectuée au dernier demandeur aux enchères qui sera effectuée à travers un avocat après le dépôt de tiers du prix à la caisse des dépôts et consignations ou présenter un chèque certifié ou caution bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent en plus présenter les autorisations administratives nécessaire le 5 décembre 2022.

2023T00013VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Sediri Sadok Lamine

Avocat à la cour de cassation

08 rue des Jasmins Jendouba 8100

Tel/Fax : 78 605 837

La partie poursuivante : Maître Sediri Sadok Lamine au nom de son client Mohamed Chihab Mezrigui ; contre Abdelhamid Fezai demeurant à la Route Souk Ahras Ghardimaou Gouvernorat de Jendouba.

L'Avocat poursuivant : Maître Sediri Sadok Lamine. Avocat à la cour de cassation, demeurant 08 rue des Jasmins 8100 Jendouba.

Propriété mise en vente : La propriété non immatriculée au service immobilier, située à Elbransia Délégation de Ghardimaou Gouvernorat de Jendouba, est d'une contenance de 310 m², consiste en une parcelle de terrain nu clôturé il y a construit un début de construction et une autre habitation indépendante de superficie de 12.80m² dont un puits appartenant à ABDELHAMID et un autre début de construction (fondation et longrine horizontal) en vertu de l'aménagement urbain de la Municipalité de Ghardimaou, agréé en date du 27/02/2007. La propriété se trouve dans une (Zone Vertes Naturelles) entourée d'immobiliers habitables.

Les charges : La dite propriété n'est pas grevée d'une hypothèque.

Date et lieu de la vente :

Mardi 31 janvier 2023 à partir de 9h à la Salle des criées au Tribunal de Première Instance de Jendouba.

La visite de la propriété peut être effectué tous les jours de la semaine pour avoir de plus amples renseignements prière de contacter le greffe du Tribunal de première Instance de Jendouba ou s'adresser à l'Etude de l'Avocat poursuivant.

Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers, il faut obtenir l'autorisation exigée pour les non résidents.

2023R00041VEPA1

Adjudication suite à un partage judiciaire rabaisser de quarante pour cent

Partie saisissante poursuivante : Houda Trablsi, Houraya Trablsi, Lamya Trablsi, Raja Trablsi, Inais Trablsi.

Avocat mentionné ci-dessous : sa communication avec le bureau de son Avocat mentionnée ci-dessous partie saisie 1) Hamami Salwa 2) Trablsi Mohamed 3) Trablsi Maram résidents tous à la rue de chahid Mohamed el Majbri N7 Ezzouhour cinq Tunis.

Avocat poursuivant : Khedri Moncef, avocat à la cour d'appel, à son bureau au numéro 2 rue Mohammad Ali Akid, district de Bougatfa 2, Sidi Hussein Al-Sigoumi, téléphone / fax, 71559766.N. La propriété, objet de l'adjudication, situé à la rue Mohamed el majbri n°7 Ezzouhour cinq Tunis, et surface, 90m, la propriété, et elle comprend 3 chambres, une cour escalier, cuisine, toilette.

Prix d'ouverture rabaisser : soixante cinq mille quatre cent vingt un dinars (65.421.000) affaire n°363.

Date, lieu et heure de l'adjudication : Lundi (30/1/2023), le service des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis 2 route mjaz el bab Tunis à neuf heures du matin et suivant.

Visite de la propriété :

Vous pouvez visiter la propriété tous les jours de la semaine de 9h à 17h.

Remarque : L'enchère ne pourra avoir lieu que par un avocat représentant un tiers du prix d'ouverture ou ayant présenté à son égard un chèque certifié de disponibilité d'un solde ou d'une garantie bancaire irrévocable.

2023400024VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Tribunal de Première Instance de Grombalia

Procédure de distribution n°102

Avis d'ouverture de procédures de distribution

Par décision du juge chargé de la distribution auprès du T.P.I de Grombalia, il a été ordonné, l'ouverture de la procédure de distribution de la somme produit de la vente sur saisie à l'encontre du débiteur Société "BAC&DECO SUARL", suite à la requête de distribution déposée par la C.N.S.S sous la constitution de Maître Naoufel Bouden, Avocat à Nabeul, de la somme de 7.076d,302 consignée à la Caisse de dépôt et de consignations en date du 9/3/2021 selon quittance n°M027080, et le certificat de dépôt n°5/2022

Tout créancier qui entend participer à la distribution de la somme consignée doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du Tribunal avec une demande de collocation et ce dans les trente jours de la publication au Journal Officiel du présent avis.

Cet avis est rédigé selon les termes des articles 466 et 468 du CPCC. Ce dernier dispose que : "Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu ...".

2023T00006VEPA2

Avis aux créanciers

Tribunal de Première Instance de Grombalia

Procédure de distribution n°101

Avis d'ouverture de procédures de distribution

Par décision du juge chargé de la distribution auprès du T.P.I de Grombalia, il a été ordonné, l'ouverture de la procédure de distribution de la somme produit de la vente sur saisie à l'encontre du débiteur Société "TUNISIAN TRAVEL CLUB TTC", suite à la requête de distribution déposée par la C.N.S.S sous la constitution de Maître Naoufel Bouden, Avocat à Nabeul, de la somme de 37.929d,393 consignée à la Caisse de dépôt et de consignations en date du 30/3/2021 selon quittance n°M025900, et le certificat de dépôt n°1/2022.

Tout créancier qui entend participer à la distribution de la somme consignée doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du Tribunal avec une demande de collocation et ce dans les trente jours de la publication au Journal Officiel du présent avis.

Cet avis est rédigé selon les termes des articles 466 et 468 du CPCC. Ce dernier dispose que : "Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu ...".

2023T00007VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE GOULETTE SHIPPING CRUISE

Société anonyme

Au capital de 2 328 000 dinars

Siège social : Village Touristique Port de la Goulette - 2060 la Goulette

Identifiant Unique : 0922248 C

Les actionnaires de la Société Goulette Shipping Cruise sont

convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 30 Janvier 2023 à 9h au siège de la Société (Village Touristique Port de la Goulette - 2060 - la Goulette), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation,

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021,

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021,

4. Examen et approbation des états financiers de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021,

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021,

6. Approbation des conventions réglementées conformément à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales,

7. Quitus aux administrateurs,

8. Jetons de présence,

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

10. Approbation de la cooptation par le conseil d'administration de M. Javier Rodriguez Sanchez,

11. Questions diverses, et

12. Pouvoirs pour formalités.

Les documents afférents à ladite assemblée, sont à la disposition des actionnaires au siège de la Société dans les délais règlementaires.

2023R00048SANB3

Société HYPCOM SA

SA au capital de 3.115.000 dinars

Adresse : ZI Agareb Route Mahres km1 Sfax

MF : 1187240DAM 000

RC : B2526602011

Tous les actionnaires de la société hypcom sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui ce tiendra le vendredi 10/02/2023 à 10 heures au siège social de la société et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard de l'assemblée générale ordinaire,

2. Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2020 & 2021,

3. Lecture du rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020 & 2021,

4. Approbation des états financiers pour l'exercice 2020 & 2021,

5. Affectation du résultat pour l'exercice 2020 & 2021

6. Quitus pour les membres du conseil d'administration pour l'exercice 2020 & 2021,

7. Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2020 & 2021,

8. Approbation des conventions conformément à l'article 200 du code des sociétés.

2023X00014SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis complémentaire de la mise à jour n°715 de titre foncier

Considérant que, selon la demande de mise à jour n°715 du titre foncière n°550531 Nabeul déposée par Maître Faisal - Tlili au nom de Mohamed Saleh Kila et Tunis Hanachi déposée le 02-3-2018 au greffier du Tribunal Immobilier aux fins d'inscription d'un acte sous-seing privé en date du 6 mars 2012, le service des titres gelés du Tribunal Immobilier - section de Nabeul datée le 12/7/2022 a rendu un jugement préparatoire avec l'intention de demander à l'offrant de publier une publication complémentaire au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un est arabophone, qui reprend le lieu de ne pas remettre les lettres de procuration manuscrites reconnues par la signature du 3/9/2004.

Cet avis a été publié aux journaux «Achourouk et Le Quotidien» du 30/12/2022 sous n° (IP0722/01221).

2023R00035DIVD2

Avis

Madame Kawthar bent Mohamed Megdich annonce que son titre de propriété concernant la totalité d'une parcelle de terre nue d'une superficie de 280.5 m² située à "Zribet werda" Attaya Kerkennah Sfax a disparu et elle veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu.

Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Mr. Mohamed Dahmen dans un délai de 30 jours à partir de l'opposition.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X00015DIVD2

Avis

Maymoun Elloumi déclare qu'il a perdu son titre de propriété le 1/3 d'un Terrain au 16537.50 m² situé à Sfax route Mahdia K 16 provenant par acte d'achat du 31/5/1996 par les deux notaires Mahmoud Mziou et Lotfi Mziou.

Il veut extraire un autre qui remplace le premier, qui a une proposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai 30 j. Tél : 24 234 308.

2023X00017DIVD2

Avis

Monsieur Jerbi Ridha B Mahmoud déclare qu'il a perdu son titre de propriété du terrain de superficie de 457.25 m² composée d'une villa située à flemech Mahres Sfax, provenant par acte de donation du 31/7/2021 enregistré le 02/8/2021 n°39717 par les deux notaires Mziou Lotfi et Abid Mohamed.

Il souhaite faire un autre qui remplace le premier.

Et celui qui a une contestation se présente par une opposition écrite au Notaire Mziou Lotfi Sfax dans un délai qui ne dépasse 30 jours. Tél 24234308.

2023X00018DIVD2

Avis

Mr Gorbel Naim annonce avoir perdu son titre de propriété du terrain mesurant 1350 m² situé à la route d'Agereb km 6 Sfax et il veut extraire un autre titre au lieu du perdu. Aucune contestation ne sera acceptée auprès du notaire Chtourou Abdeslem sis à la rue Sidi Ali Karray Sfax après un délai de 30 jours.

2023X00019DIVD2

Avis

Les héritiers de Hédi Cheekh Rouhou annoncent qu'ils ont perdu leur titre de propriété de la maison (elborge) située à la route de Tunis km8 Sfax et ils veulent extraire un autre titre au lieu du perdu. Aucune contestation ne sera acceptée chez le notaire Ketata Moncef siégeant à l'avenue 5 Décembre n°14 Sfax médina dans un délai de 30 jours.

2023X00020DIVD2

Avis

Les héritiers d'Ahmed Mezghanni annoncent qu'ils ont perdu leur titre de propriété d'un terrain le patrimoine de 33 oliviers, extrait du titre foncier n°32973 Sfax situé sur la route de Gremda km35 est perdu ils veulent extraire un autre titre au lieu du perdu. Aucune contestation ne sera acceptée chez le notaire Ketata Moncef siégeant à l'avenue 5 Décembre n°14 Sfax médina dans un délai de 30 jours.

2023X00021DIVD2